

AL HIFADH SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1er octobre 2009 au 31 décembre 2009.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2009, les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières ont dépassé, à plusieurs reprises, la limite de 5% prévues par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués par l'emprunt obligataire émis par l'UIB et les certificats de dépôts émis par la STUSID BANK ont atteint respectivement au 31/12/2009 10,83% et 10,71% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001.

A notre avis, et en dehors des deux observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-09	31-déc.-08
Portefeuille-titres	3.1	11 487 176,126	5 977 906,190
Obligations et valeurs assimilées		5 538 840,839	1 065 757,646
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		4 886 085,287	4 353 470,574
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 062 250,000	558 677,970
Placements monétaires et disponibilités	3.3	12 079 304,317	3 576 077,066
Placements monétaires		12 065 346,771	3 027 581,555
Disponibilités		13 957,546	548 495,511
Créances d'exploitation	3.5	18 504,178	32 009,538
Total Actif		23 584 984,621	9 585 992,794
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	42 769,524	18 157,614
Autres créditeurs divers	3.7	11 601,229	7 313,699
Total Passif		54 370,753	25 471,313
Actif net		23 530 613,868	9 560 521,481
Capital	3.8	22 691 023,991	9 470 862,576
Sommes distribuables		839 589,877	89 658,905
Résultat d'exploitation de la période		675 412,797	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		163 980,316	32 190,677
Sommes distribuables des exercices antérieurs		196,764	0,000
Actif net		23 530 613,868	9 560 521,481
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		23 584 984,621	9 585 992,794

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er octobre au 31 décembre 2009	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009	Période du 1er octobre au 31 décembre 2008	Période du 1er janvier au 31 décembre. 2008
Revenus du portefeuille titres	3.2	142 524,460	468 591,529	47 175,516	49 385,179
Dividendes des OPCVM		0,000	56 188,500	0,000	0,000
Revenus des obligations de sociétés		50 857,151	133 036,619	10 925,293	12 242,318
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		91 667,309	279 366,410	36 250,223	37 142,861
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	130 127,189	376 154,775	28 596,490	38 958,003
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		84 667,269	155 415,318	0,000	0,000
Revenus des certificats de dépôt		29 102,666	122 130,389	26 015,666	36 290,502
Revenus des Dépôts à Terme		15 188,156	91 125,987	1 338,733	1 338,733
Revenus des comptes à vue		1 169,098	7 483,081	1 242,091	1 328,768
Total des revenus des placements		272 651,649	844 746,304	75 772,006	88 343,182
Charges de gestion des placements	3.9	(42 769,523)	(134	(18 157,614)	(21 396,586)

434,334)

Revenu net des placements	229 882,126	710 311,970	57 614,392	66 946,596
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(6 707,985)	(34 899,173)	(9 478,368)
Résultat d'exploitation	223 174,141	675 412,797	52 113,790	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation	(107 186,008)	163 980,316	7 775,200	32 190,677
Report à nouveau	(31,815)	196,764	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	115 956,318	839 589,877	59 888,990	89 658,905
Report à nouveau (annulation)	31,815	(196,764)	0,000	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	107 186,008	980,316	(7 775,200)	(32 190,677)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(379,873)	(1 818,464)	(1 197,100)	2 707,610
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	50 471,539	103 541,666	42 232,178	42 973,593
Frais de négociation	(3 021,730)	(8 036,178)	(1 860,234)	(3 160,028)
Résultat de la période	270 244,077	769 099,821	91 288,634	99 989,403

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er octobre au 31 décembre 2009	Période du 1er janvier au 31 décembre 2009	Période du 1er octobre au 31 décembre 2008	Période du 1er janvier au 31 décembre 2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	270 244,077	769 099,821	91 288,634	99 989,403
Résultat d'exploitation	223 174,141	675 412,797	52 113,790	57 468,228
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(379,873)	(1 818,464)	(1 197,100)	2 707,610
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	50 471,539	103 541,666	42 232,178	42 973,593
Frais de négociation	(3 021,730)	(8 036,178)	(1 860,234)	(3 160,028)
Distributions de dividendes	(31,815)	(89 462,141)	0,000	0,000
Transactions sur capital	(3 766 556,302)	454,707	3 030 014,995	532,078
Souscription	38 471 626,955	219,892	263,197	859,324
Capital	37 029 200,000	110 211 300,000	17 830 500,000	24 720 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	240 024,608	595 590,379	45 395,831	44 993,922
Régularisation des sommes distribuables	1 202 402,347	2 262 329,513	107 367,366	133 965,402
Rachat	42 238 183,257	99 778 765,185	14 953 248,202	15 439 327,246
Capital	40 668 600,000	97 139 100,000	14 807 900,000	15 291 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	259 994,902	541 315,988	45 756,036	45 752,521
Régularisation des sommes distribuables	1 309 588,355	2 098 349,197	99 592,166	101 774,725
Variation de l'actif net	(3 496 344,040)	13 970 092,387	3 121 303,629	9 560 521,481
Actif net				
En début de période	27 026 957,908	9 560 521,481	6 439 217,852	0,000
En fin de période	23 530 613,868	23 530 613,868	9 560 521,481	9 560 521,481
Nombre d'actions				
En début de période	261 407	94 291	64 065	
En fin de période	225 013	225 013	94 291	94 291
Valeur liquidative	104,574	104,574	101,393	101,393
Taux de rendement	1,15%	4,07%	0,88%	1,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1. : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2. : Référentiel et principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note 2.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels de la SICAV EL HIFADH sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Note 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Note 2.2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Note 2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3. : Les éléments du bilan et de l'état de résultat

Note 3.1. : Portefeuille titres

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 31 décembre 2009	% actif
Titres OPCVM				
Actions des SICAV		1 061 360,854	1 062 250,000	4,50%
Actions SICAV FIDELITY	4 500	478 129,854	478 309,500	2,03%
Actions SICAV MILLENIUM	5 500	583 231,000	583 940,500	2,48%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations admises à la cote		5 446 970,233	5 538 840,839	23,48%
Amen Bank 2006	300	24 092,747	25 053,195	0,11%
ATB 2007/1	4 200	386 428,520	398 260,984	1,69%
ATL 2007/1	1 330	79 800,000	81 198,096	0,34%
BH 2009/B	15 000	1 500 000,000	1 500 180,000	6,36%
BTKD 2006	4 000	160 093,030	160 333,030	0,68%
CIL 2002-3	300	6 041,430	6 313,590	0,03%
CIL 2007-1	300	24 208,848	25 419,168	0,11%
GL 2003-2	7 527	302 120,428	317 709,969	1,35%
TL 2006-1	7 720	309 352,640	311 378,368	1,32%
TL SUB 2007	500	30 000,000	30 708,800	0,13%
TLS 2008-1	1 000	80 228,000	82 336,800	0,35%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 000	2 500 000,000	2 553 860,000	10,83%
UTL 2004	505	30 336,290	31 619,379	0,13%
UTL 2005	235	14 268,300	14 469,460	0,06%
Obligations non admises à la cote		0,000	0,000	0,00%
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		4 708 930,900	4 886 085,287	20,72%
BTA 6,75 - 07/2017	550	561 165,000	575 404,720	2,44%
BTA 6.9 9 MAI 2022	850	871 132,000	901 722,783	3,82%
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	216	220 752,000	229 046,450	0,97%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)	2 112	2 303 722,000	2 394 682,582	10,15%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	600	645 049,900	675 031,748	2,86%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans)	97	107 110,000	110 197,004	0,47%
TOTAL		11 217 261,987	11 487 176,126	48,71%

Note 3.2 : Les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 déc 2009	Période du 1er janvier au 31 déc. 2009	Période du 1er octobre au 31 déc. 2008	Période du 1er janvier au 31 déc. 2008
Dividendes	0,000	56 188,500	0,000	0,000
- des Titres OPCVM	0,000	56 188,500	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	142 524,460	412 403,029	47 175,516	49 385,179
Revenus des obligations de sociétés	50 857,151	133 036,619	10 925,293	12 242,318
- intérêts	50 857,151	133 036,619	10 925,293	12 242,318
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	91 667,309	279 366,410	36 250,223	37 142,861
- intérêts	91 667,309	279 366,410	36 250,223	37 142,861
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	142 524,460	468 591,529	47 175,516	49 385,179

Note 3.3. Les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 12 079 304,317 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		11 906 398,773	12 065 346,771	51,16%
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	3	2 500 000,000	2 526 907,000	10,71%
-				
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 008 820,000	4,28%
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 012 606,000	4,29%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	505 481,000	2,14%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	9	2 200 000,000	2 201 543,299	9,33%
-				
DAT STUSID BANK à plus d'un an	9	2 200 000,000	2 201 543,299	9,33%
Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif
Emetteur AL WIFAK LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	2	2 500 000,000	2 551 739,179	10,82%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 500 000,000	1 537 755,617	6,52%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 000 000,000	1 013 983,562	4,30%
Emetteur ATTIJARI LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 300 000,000	1 320 423,890	5,60%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Attijari Leasing	1	1 300 000,000	1 320 423,890	5,60%
Emetteur INTERMETAL				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	2 000 000,000	2 045 168,219	8,67%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Intermetal	1	2 000 000,000	2 045 168,219	8,67%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	1 406 398,773	1 419 565,184	6,02%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	738 235,294	748 902,013	3,18%
Billets de trésorerie à moins d'1 an STEQ	1	668 163,479	670 663,171	2,84%
Disponibilités		13 957,546	13 957,546	0,06%
Dépôts à vue		13 957,546	13 957,546	0,06%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,00%
TOTAL		11 920 356,319	12 079 304,317	51,22%

Note 3.4. Les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er octobre au 31 déc. 2009	Période du 1er janvier au 31 déc. 2009	Période du 1er octobre au 31 déc. 2008	Période du 1er janvier au 31 déc. 2008
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	84 667,269	155 415,318	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	29 102,666	122 130,389	26 015,666	36 290,502
Intérêts des dépôts à terme	15 188,156	91 125,987	1 338,733	1 338,733
Intérêts des comptes à vue	1 169,098	7 483,081	1 242,091	1 328,768
TOTAL	130 127,189	376 154,775	28 596,490	38 958,003

Note 3.5. Les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 18 505,178 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	17 384,178	31 009,538
Agios créditeurs à recevoir	1 120,000	1 000,000
TOTAL	18 504,178	32 009,538

Note 3.6. Les opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 42 769,524DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Rémunération Distributeurs	15 274,829	6 484,860
Rémunération gestionnaire	18 329,797	7 781,835
Rémunération dépositaire	9 164,898	3 890,919
TOTAL	42 769,524	18 157,614

3.7. Autres Créditeurs Divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 601,229 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Redevance CMF	1 891,329	962,761
Provision jeton de présence	6 006,055	3 426,185
Honoraires commissaire aux comptes	3 528,511	2 855,173
TCL	173,334	69,580
Impôt à payer	0,000	0,000
Frais dépositaires à payer	2,000	0,000
TOTAL	11 601,229	7 313,699

Note 3.8. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2009</u>	
Montant	9 429 100,000
Nombre de titres	94 291
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	110 211 300,000
Nombre de titres émis	1 102 113
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	97 139 100,000
Nombre de titres rachetés	971 391
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant (en nominal)	22 501 300,000
Sommes non distribuables	189 723,991
Montant du capital au 31/12/2009	22 691 023,991
<u>Nombre de titres</u>	225 013

Note 3.9. Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er octobre au 31 déc. 2009	Période du 1er janvier au 31 déc. 2009	Période du 1er octobre au 31 déc. 2008	Période du 1er janvier au 31 déc. 2008
Rémunération Distributeurs	15 274,828	48 012,259	6 484,860	7 641,634
Rémunération gestionnaire	18 329,797	57 614,708	7 781,835	9 169,966
Rémunération dépositaire	9 164,898	28 807,367	3 890,919	4 584,986
TOTAL	42 769,523	134 434,334	18 157,614	21 396,586

Note 3.10. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er octobre au 31 déc. 2009	Période du 1er janvier au 31 déc. 2009	Période du 1er octobre au 31 déc. 2008	Période du 1er janvier au 31 déc. 2008
Rémunération commissaire aux comptes	-1 461,396	8 009,338	1 256,813	2 855,173
Redevance CMF	6 109,804	19 204,501	2 593,886	3 055,264
Jetons de présence	1 512,296	5 999,870	1 508,157	3 426,185
Autres impôts	547,281	1 685,464	141,746	141,746
TOTAL	6 707,985	34 899,173	5 500,602	9 478,368

Note 4. Autres informations

Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI " , Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.